

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 JANVIER 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vingt-six janvier à vingt heures trente le conseil municipal de la commune de BONNETAN dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Alain BARGUE, Maire.

Date de convocation : 23/01/2017

Présents : Mmes et M – N.CHANSAVANG – C.CHERFA – E.CONDOM – MC.BLONDEAU – H.JOFFRE – P.LASSOUDIERE – D.DERUE – T.AGERT – G.DAMEME – A.LAFONTANA –

Absent excusé : C. RAYNAL

**ORDRE DU JOUR**

- |    |  |
|----|--|
| 1  | Approbation du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2016                                    |
| 2  | Protocole d'accord transactionnel avec ARTELIA   |
| 3  | Courrier habitants du lotissement de Bareau  |
| 4  | Récompense stagiaire service technique   |
| 5  | Élections des représentants de la commune au SIETRA  |
| 6  | Adhésion de la commune à la compétence assainissement collectif du SIAEPANC                      |
| 7  | Dispositif Eco-Suite   |
| 8  | Demande de participation de la mairie de Tresses (presbytère)                                    |
| 9  | Marché d'achat électricité   |
| 10 | Demande de Subvention au département pour l'accessibilité des bâtiments et équipements publics   |
| 11 | Demande de Subvention auprès du FIPHFP pour l'accessibilité des bâtiments et équipements publics |
| 12 | Demande de Subvention au titre de la DETR pour les travaux rue de la Merci                       |
| 13 | Demande de Subvention auprès du département pour les travaux rue de la Merci                     |
| 14 | Demande de Subvention auprès du département pour l'étude concernant la sécurisation de la RD13E4 |
| 15 | FDAEC 2017   |
| 16 | Demande de Subvention au titre de la DETR pour la sécurisation de l'école                        |
| 17 | Demande de Subvention au département pour la sécurisation de l'école                             |

18	Demande de Subvention auprès du FSIL pour l'accessibilité des bâtiments et équipements publics
19	Demande de Subvention au département pour la construction d'un Columbarium
20	Ouverture de crédits avant le vote du budget 2017
21	RIFSEEP
	Questions diverses

**N° 1-2017****APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 24/11/2016**

Approbation à l'unanimité après quelques corrections orthographiques.

**N° 2-2017****PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC ARTELIA**

ARTELIA était la société chargée de la maîtrise d'œuvre pour la construction du système d'assainissement collectif de la commune. La solution technique préconisée n'est pas satisfaisante et elle engendre la formation de gaz H<sub>2</sub>S nuisible au bon fonctionnement du réseau. Suite à ces dysfonctionnements, ARTELIA propose de verser à la commune une indemnité de 9000 € pour couvrir une partie du coût de traitement par chlorure ferrique.

Des subventions ont été demandées auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental 33.

**Cette proposition est acceptée à l'unanimité sous réserve de validation du protocole par le service juridique de l'AMG (Amicale des maires de Gironde).**

**N° 3-2017****COURRIER HABITANTS DU LOTISSEMENT DE BAREAU**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier adressé par les treize cosignataires signalant la situation de risque apportée par la suppression du panneau STOP et la mise en place du « cédez-le passage » pour sortir de l'allée de Bareau. Ils souhaitent que l'intersection soit sécurisée.

Suite à débat, le Conseil Municipal décide par 6 votes pour, 3 abstentions et 2 contre de revenir à la situation initiale (remettre le panneau STOP et enlever les Cédez-le passage) dans l'attente des conclusions de l'étude de sécurisation de la RD13E4 qui est en cours.

Un courrier va être adressé aux habitants pour leur préciser qu'une étude est en cours par le Maître d'œuvre de la commune et que la situation initiale va être rétablie.

**N° 4-2017****RÉCOMPENSE STAGIAIRE SERVICE TECHNIQUE**

Vu la qualité du travail déjà réalisé, approbation à l'unanimité à titre d'encouragement pour le versement d'une prime d'un montant de 300 euro en fin de stage. Le stage s'est déroulé du 28 août 2016 au 24 mars 2017.

#### N° 5-2017

### DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SIETRA

La fusion du SIETRA de la Pimpine et du SIBV du Pian au 1<sup>er</sup> janvier 2017 a donné lieu à l'installation d'un conseil syndical représentant cette nouvelle entité, procédure qui doit être réalisée avant le 27 janvier 2017.

Cela implique que les délégués représentant BONNETAN doivent être désignés à nouveau.

Actuellement Alain LAFONTANA et Dominique DERUE sont délégués titulaires et Nadia CHANSAVANG déléguée suppléante.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Alain LAFONTANA et Dominique DERUE, délégués titulaires et Pascale LASSOUDIÈRE remplacera Nadia CHANSAVANG comme déléguée suppléante.**

#### N° 6-2017

### ADHÉSION DE LA COMMUNE A LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU SIAEPANC

Par arrêté préfectoral du 13 décembre 2016, le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement Non Collectif a procédé à l'extension à l'assainissement collectif de ses compétences optionnelles. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer à cette compétence à compter du 01/01/2018.

#### N° 7-2017

### ECO-SUITE

La délibération n° 53 du 29/09/2016 est retirée.

Le Conseil Municipal approuve à 10 voix POUR et 1 ABSTENTION, la signature de la convention d'adhésion au dispositif d'accompagnement à l'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités de la Gironde, proposé par le SDEEG. Ce dispositif est appelé ECO-BAT.

Le coût sera intégralement supporté par le SIECM (Syndicat Intercommunal d'Electrification de Camarsac Montussan).

#### N° 8-2017

### DEMANDE DE PARTICIPATION DE LA MAIRIE DE TRESSES (PRESBYTÈRE)

Monsieur le Maire fait lecture du courrier adressé par son collègue de la commune de TRESSES concernant le projet de réfection du presbytère de la commune, dont le montant des travaux s'élève à 358 950 € TTC. Il sollicite la participation de la commune de Bonnetan.

Après débat, le Conseil Municipal décide de ne pas contribuer au financement de ce projet. Vote pour 0, abstentions 4 et contre 7.

**N° 9-2017**

**ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR  
« L'ACHAT D'ÉNERGIES, DE TRAVAUX/FOURNITURES/SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ  
ET D'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE »**

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28,

Considérant que La Commune de BONNETAN fait déjà partie du groupement de commandes régional créé en 2013 par les Syndicats Départementaux d'Energies de l'ancienne région Aquitaine pour ses besoins en matière d'achat d'énergies,

Considérant que l'élargissement du périmètre régional découlant de la création de la Nouvelle Aquitaine et la modification du droit régissant la commande publique nécessitent d'adapter l'acte constitutif initial du groupement de commandes en convention constitutive pour l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde) demeure le coordonnateur du groupement,

Considérant que le groupement est toujours constitué pour une durée illimitée,

Considérant que la mutualisation permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que ce groupement présente toujours un intérêt pour la Commune de BONNETAN au regard de ses besoins propres et qu'il sera ainsi passé des marchés ou des accords-cadres par le Groupement,

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De confirmer l'adhésion de La Commune de BONNETAN au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la Commune de BONNETAN,
- d'autoriser le coordonnateur et le Syndicat d'énergies dont il dépend, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,

- D'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaire(s) des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive.
- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune de BONNETAN est partie prenante
- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Commune de BONNETAN est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget

**N° 10-2017****DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT POUR L'ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS**

La commune de Bonnetan doit procéder à la mise aux normes de ses bâtiments et équipements publics.

C'est pour cela qu'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) a été proposé aux services de l'état le 24 Octobre 2016 et accepté par ceux-ci le 14 Novembre 2016.

Des travaux sur cinq années pour un montant total de 225 900 € sont prévus dont 60 100 € la première année.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour la mise aux normes et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.
- Sollicité l'aide du département.

**N° 11-2017****DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU FIPHFP POUR L'ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS**

La commune de Bonnetan doit procéder à la mise aux normes de ses bâtiments et équipements publics.

C'est pour cela qu'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) a été proposé aux services de l'état le 24 Octobre 2016 et accepté par ceux-ci le 14 Novembre 2016.

Des travaux sur cinq années pour un montant total de 225 900 € sont prévus dont 60 100 € la première année.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour la mise aux normes et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.
- Sollicité l'aide du FIPHFP.

N° 12-2017

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR LES TRAVAUX  
RUE DE LA MERCI****SECURISATION CENTRE BOURG 2017**

Dans le but d'améliorer la sécurité du Centre bourg, la commune de Bonnetan a débuté la réfection de la rue de la Merci.

En 2016 une première partie a été réalisée et la suite de ces travaux est envisagée.  
En plus de la réfection des enrobés, la captation des eaux pluviales, la réfection des trottoirs aux normes PMR et la pose de réducteur de largeur de chaussée sont également envisagées.

Le montant total des travaux s'élève à 135 767.50 € HT diminué du montant des travaux réalisés en première tranche en 2016 (14 145.74 + 34 378 .12) soit 48 523.86 € TTC.

Le montant des travaux à réaliser en 2017 est donc de 87 243.64 € HT soit 104 692.37 TTC.

Subvention sollicitée :  $87\,243.64 \text{ €} \times 35\% = 30\,535 \text{ €}$

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- donne son accord pour les travaux et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire,
- sollicite l'aide de la D.E.T.R.

N° 13-2017

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT POUR LES TRAVAUX RUE  
DE LA MERCI****SECURISATION CENTRE BOURG 2017**

Dans le but d'améliorer la sécurité du Centre bourg, la commune de Bonnetan a débuté la réfection de la rue de la Merci.

En 2016 une première partie a été réalisée et la suite de ces travaux est envisagée.  
En plus de la réfection des enrobés, la captation des eaux pluviales, la réfection des trottoirs aux normes PMR et la pose de réducteur de largeur de chaussée sont également envisagées.

Le montant total des travaux s'élève à 135 767.50 € HT diminué du montant des travaux réalisés en première tranche en 2016 (14 145.74 + 34 378 .12) soit 48 523.86 € TTC.

Le montant des travaux à réaliser en 2017 est donc de 87 243.64 € HT soit 104 692.37 TTC.

Subvention sollicitée :  $87\,243.64 \text{ €} \times 35\% = 30\,535 \text{ €}$

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- donne son accord pour les travaux et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire,
- sollicite l'aide du Département.

**N° 14-2017****DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT POUR L'ÉTUDE CONCERNANT LA SÉCURISATION DE LA RD13E4**

La RD13E4 qui traverse le village est utilisée quotidiennement par des piétons pour se rendre à la sortie du village en vue d'utiliser les services de transport en commun.  
Il est nécessaire de sécuriser cette voie afin de protéger ces personnes.

Une étude va être demandée auprès d'un bureau spécialisée en vue de nous conseiller en la matière.

Le montant de cette étude sera un pourcentage du montant des travaux prévus.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour la mise aux normes et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.
- Sollicité l'aide du Département.

**N° 15-2017****FDAEC 2017**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des modalités d'attribution du Fond Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC).

L'attribution du Conseil Départemental à notre commune est une somme de 12 065 €.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide de réaliser en 2017 l'opération suivante :

Agrandissement du parking du foyer pour un montant de 40 700.00 € HT (soit 48 840.00 € TTC).

De demander au Conseil Général de lui attribuer une subvention de : 12 065 € au titre du FDAEC 2016.

D'assurer le financement complémentaire par autofinancement à savoir 36 775,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord.

**N° 16-2017**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR LA SÉCURISATION DE L'ÉCOLE**

La situation actuelle de la France nous oblige à sécuriser les accès de l'école du village.

Des portes vétustes doivent être changées, les accès de la cour tant pour le côté de la rue de La Merci que le côté du parc doivent être sécurisés par la pose de plaques métalliques.

Le montant total des travaux s'élève à 14 413.93 € HT soit 17 296.72 € TTC.

Subvention sollicitée : 14 413.93 € x 35 % = 5 044.55 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- donne son accord pour les travaux et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire,
- sollicite l'aide de la D.E.T.R.

**N° 17-2017**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT POUR LA SÉCURISATION DE L'ÉCOLE**

La situation actuelle de la France nous oblige à sécuriser les accès de l'école du village.

Des portes vétustes doivent être changées, les accès de la cour tant pour le côté de la rue de La Merci que le côté du parc doivent être sécurisés par la pose de plaques métalliques.

Le montant total des travaux s'élève à 14 413.93 € HT soit 17 296.72 € TTC.

Subvention sollicitée : 14 413.93 € x 35 % = 5 044.55 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- donne son accord pour les travaux et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire,
- sollicite l'aide du Département.

**N° 18-2017**

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU FSIL POUR L'ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS**

La commune de Bonnetan doit procéder à la mise aux normes de ses bâtiments et équipements publics.



C'est pour cela qu'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) a été proposé aux services de l'état le 24 Octobre 2016 et accepté par ceux-ci le 14 Novembre 2016.

Des travaux sur cinq années pour un montant total de 225 900 € sont prévus dont 60 100 € la première année.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour la mise aux normes et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.
- Sollicité l'aide du FSIL.

#### **N° 19-2017**

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT POUR LA CONSTRUCTION D'UN COLUMBARIUM**

Au vu des demandes de plus en plus nombreuses de ses administrés la commune de Bonnetan envisage la construction dans le cimetière d'un columbarium.

Le montant total des travaux s'élève à 17 624,40 € TTC soit 14 687,00 € HT

- Subvention sollicitée :  $14\,687,00 \times 35\% = 5\,140,45 \text{ €}$

Après avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour les travaux et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.
- Sollicité l'aide du Département.

#### **N° 19-2017**

#### **Annule et remplace la précédente**

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LA CONSTRUCTION D'UN COLUMBARIUM**

Au vu des demandes de plus en plus nombreuses de ses administrés la commune de Bonnetan envisage la construction dans le cimetière d'un columbarium.

Le montant total des travaux s'élève à 24 638.40 € TTC soit 20 532.00 € HT

- Subvention sollicitée :  $20\,532.00 \text{ €} \times 35\% = 7\,186.20 \text{ €}$

Après avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour les travaux et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.
- Sollicité l'aide du Département.

#### **N° 20-2017**

**OUVERTURE DE CRÉDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET 2017**

Approbation à l'unanimité pour l'achat de chariots pour la cantine (565.20€ TTC) et d'un aspirateur pour le foyer rural (405€ TTC). Les crédits seront imputés au Budget Communal 2017 à l'article 2188 opération 202.

**N° 21-2017****RIFSEEP**

Monsieur le Maire expose le cadre du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel qui se substitue à compter du 01/01/2017 au complément de rémunération existant IAT (Indemnité Administrative de Technicité). Cette évolution se fait sans que cela induise une modification de l'enveloppe budgétaire. Une seule personne, Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe est concernée par ce dispositif parmi les 7 agents, actuellement en poste.

En complément de cette mesure, le Conseil Municipal décide à l'unanimité pour le projet de la création d'une commission RH (Ressources Humaines) pour examiner la situation de tous nos agents. Elle sera composée de Monsieur le Maire, Hélène JOFFRE, Nadia CHANSAVANG, Pascale LASSOUDIÈRE, Thierry AGERT et Alain LAFONTANA.

**QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire lit une lettre adressée par un habitant de la rue de la Merci se plaignant des problèmes pour sortir de son garage suite aux travaux. Les membres du Conseil Municipal engagent une réflexion pour trouver une solution au problème.

M. LAFONTANA présente les dispositifs API ADI BUS et CAP33. Il valide également l'agenda de préparation du budget 2017.

Mme BLONDEAU et Mme JOFFRE présentent différents modèles de columbariums aux membres du Conseil.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au 30 mars 2017 à 20h00.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 00h00.

A. BARGUE

A. LAFONTANA

T AGERT

G. DAMEME

P. LASSOUDIÈRE

H. JOFFRE

C. CHERFA CASES

MC. BLONDEAU

D. DERUE

N. CHANSAVANG

E. CONDOM